

## dates contrats étudiants et formalités

## Par samaritain35, le 15/03/2011 à 14:19

Bonjour,

Je souhaite faire des contrats étudiants pour cet été (et donc bénéficier des 10% de prime de fin de contrat). Ce que mon entreprise ne faisait pas avant.

1/ Est-il possible de faire ce type de contrat à un jeune qui est déjà venu l'an passé et à qui on n'avait pas retiré l'indemnité de fin de mission?

2/ les textes nous disent que ce contrat peut être fait pendant la période de vacances scolaires, sait-on les dates exactes car entre une faculté, un institut de formation les dates sont différentes?

Cordialement,

## Par P.M., le 15/03/2011 à 14:51

## Bonjour,

Normalement, effectivement, l'indemnité de précarité n'est pas due pour les étudiants qui travaillent en CDD pendant leur vacances scolaires, mais rien n'empêche l'employeur de la verser quand même...

Par samaritain35, le 15/03/2011 à 14:59

est-ce que quelqu'un connait la réponse s'il vous plaît?